



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0436

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de 7 lots de volumes dans l'ensemble immobilier situé 211 à 219 avenue Berthelot appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Lyon Berthelot commerces ou à toute société à elle substituée

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0436**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de 7 lots de volumes dans l'ensemble immobilier situé 211 à 219 avenue Berthelot appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Lyon Berthelot commerces ou à toute société à elle substituée**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont décidé de regrouper la Maison de la Métropole et le centre communal d'action social (CCAS) du 8^{ème} arrondissement de Lyon dans les mêmes locaux, afin de créer un lieu d'accueil social commun et d'améliorer le service rendu aux habitants des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Lyon. Afin de permettre la création de la future Maison de la Métropole pour les solidarités (MDMS), la Métropole doit acquérir 7 lots de volumes dans un ensemble immobilier situé 211 à 219 avenue Berthelot à Lyon 8° appartenant à la SAS Lyon Berthelot commerces ou à toute société à elle substituée.

Il s'agit des lots de volume n° 8, 10, 11, 12, 13, 15 et 16 dont l'assiette est d'une surface totale de 1 532,70 m² environ prévus initialement pour être aménagés en locaux commerciaux au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier édifié sur les parcelles cadastrées BX 125, BX 126, BX 129, BX 132, BX 134 et BX 136.

Aux termes de la promesse synallagmatique de vente, le prix d'acquisition serait fixé à 2 300 € HT le m², soit 3 525 210 € HT et 4 230 252 € TTC, locaux libres de toute location ou occupation livrés brut de béton avec fluides en attente, admis par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), sous réserve du respect des conditions suspensives, notamment l'obtention d'un permis de construire définitif autorisant le changement de destination des locaux et les travaux nécessaires à la réalisation de la MDMS ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 20 avril 2020, figurant en pièce jointe ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, pour un montant de 3 525 210 € HT auquel se rajoute la TVA au taux de 20 % d'un montant de 705 042 €, soit 4 230 252 € TTC, de 7 lots de volumes d'une superficie totale de 1 532,70 m² environ appartenant à la SAS Lyon Berthelot commerces ou à toute société à elle substituée, dans un ensemble immobilier situé 211 à 219 avenue Berthelot à Lyon 8°, cadastré BX 125, BX 126, BX 129, BX 132, BX 134 et BX 136, en vue de la création d'une MDMS.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée le 30 septembre 2019 pour un montant de 8 450 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P28O7208.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 21313 - fonction 020, pour un montant de 4 230 252 € correspondant au prix de l'acquisition et de 47 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.